

les propositions pour apporter des solutions lorsque nous aurons une prochaine Assemblée générale. Les différentes propositions et les discussions que nous avons eues sont résumées dans le rapport que M. Razanabahiny, sénateur de Madagascar, va maintenant présenter.

M. RAZANABAHINY rappelle les propositions des divers Commissaires :

- La première de celles-ci concerne la constitution d'Associations nationales de solidarité francophone et d'une union internationale. La Solidarité francophone, association de droit privé régie par la loi de 1901, est née en janvier 1967. Elle a pour but de faire le lien entre les Associations existantes et de coordonner leur action en faveur d'une organisation de la communauté des pays de langue française. D'éminentes personnalités lui apportent leur caution, tels que M. CHARBONNEL, de BROGLIE, BOUSQUET, DENIAU. On peut imaginer la constitution d'associations analogues dans chaque pays francophone d'ici un ou deux ans. Une union internationale des associations de solidarité française, de solidarité francophone, pourrait être mise sur pied.

Certains délégués ont insisté sur le fait que la création de nouvelles associations ne ferait que concurrencer des associations efficaces déjà existantes, telles que l'Alliance française, l'Union des Universités partiellement ou totalement de langue française. Le Président Portmann a reconnu la valeur de ces remarques, mais pensait pour sa part que l'Union internationale des Associations de solidarité francophone pourrait surtout remplir un rôle de coordination dans les Nations. Le rôle de l'Association Internationale des Parlementaires de langue française ne pourrait ainsi consister qu'à encourager la création de semblables associations dans chacun des pays représentés à l'actuelle réunion de Luxembourg.

La proposition a été ensuite adoptée.

- La seconde proposition concerne la coopération pour la défense du français dans les organismes internationaux. Un pas décisif a été fait cet hiver dans cette voie, grâce à l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une motion demandant un plus grand usage du français dans les travaux de l'O.N.U. Ceci est un premier succès.

Les pays de langue française pourraient lutter en commun contre la résignation, voire l'indifférence, de certaines personnalités devant les empiètements de l'anglais. Après une intervention d'un délégué qui a insisté sur le fait que cette proposition constituait le but même de notre Association, c'est-à-dire la défense et l'expansion de la langue française, la proposition a été adoptée.

- Le troisième point soumis à la Commission concerne la co-production de films. Les diverses formes de coopération entre les pays européens dans l'industrie cinématographique pourraient servir d'exemple aux pays de langue française. La collaboration des techniciens et des artistes s'orienterait vers la création d'un petit nombre d'oeuvres de qualité capables de concourir dans les festivals internationaux. L'action dans ce domaine pourrait également s'orienter vers la création de films documentaires projetés dans tous les pays de langue française. Le troisième point a été adopté sans observation.

- Puis vient la quatrième proposition qui est relative à l'organisation de concours scientifiques ouverts aux jeunes francophones. Certains scientifiques du monde francophone jouissent d'un grand prestige dans le monde ; il serait intéressant de déceler de nouveaux talents dans les jeunes générations par une sorte de concours général scientifique pan francophone. Ce concours pourrait être ouvert aux jeunes d'âge scolaire, car en la matière les aptitudes se révèlent assez tôt. Un délégué a manifesté son inquiétude sur l'expression pan francophone qui rappelle un peu trop certain slogan expansionniste. Il propose par conséquent de remplacer ce mot par : pour tous les pays francophones. La proposition a été adoptée dans ce nouveau texte.

- Le cinquième point à l'ordre du jour concerne la coopération pédagogique. L'action entreprise pour obtenir l'équivalence des diplômes et la création d'un marché commun en matière culturelle, pourrait être utilement complétée par des programmes de coopération pédagogique. Les réunions périodiques des ministres de l'Education nationale de certains Etats vont dans ce sens. Les nombreuses visites des spécialistes francophones à l'Institut Pédagogique National et les rencontres entre enseignants verraient leur efficacité accrue, si elles étaient systématisées et si un groupe commun de recherches était mis sur pied. Les rencontres entre normaliens contribueraient à la création d'une technique pédagogique commune. L'ensemble des délégués a accueilli cette proposition d'une façon favorable et a tenu à mettre l'accent, primo sur la nécessité d'abaisser le coût du matériel scolaire, secundo sur la nécessité d'empêcher les changements trop fréquents des programmes scolaires et universitaires, changements imposant aux parents l'achat incessant de nouveaux livres à chaque rentrée scolaire. Compte tenu de ces remarques, la proposition a été adoptée.

- La proposition n° 6 concerne les échanges scolaires. Les rencontres entre jeunes paraissent un des éléments essentiels de l'évolution de la Francophonie. Les échanges entre jeunes d'âge scolaire sont les plus importants car ils permettent à l'enfant ou à l'adolescent de prendre conscience du rayonnement universel de la langue qu'ils pratiquent. Il s'instruira aussi de la richesse et de la diversité du monde francophone. L'obstacle majeur auquel se heurtera un tel projet est celui des distances ; mais ce dernier pourrait être surmonté en organisant des colonies de vacances, dont bénéficieraient les jeunes des pays voisins, par exemple entre La Réunion et l'Ile Maurice, la Belgique et la France. Pour les échanges entre pays très éloignés, on pourrait concevoir un système sélectif. Seuls les meilleurs éléments de la population scolaire profiteraient de bourses leur permettant des voyages plus coûteux : Afrique, Canada, France, Liban. De tels voyages seraient réservés aux adolescents plus susceptibles que les enfants d'en tirer pro-

fit. Les bénéficiaires de ces échanges et leurs familles participeraient ainsi à la création d'un milieu francophone. Cette proposition a été adoptée.

- La proposition n° 7 vise une sorte d'agence formée par les journaux de langue française les plus importants, qui pourrait utilement venir en aide aux organes de presse de langue française qui se trouvent en difficulté. Une assistance en personnel, en matériel, en articles, en informations, pourrait être organisée en faveur des petits journaux pour défendre notre langue partout où elle se trouve menacée. Cette proposition n'a pas soulevé d'objection. Le Président, toutefois, a fait remarquer que les attachés de presse placés auprès des Ambassades pourraient renseigner d'une façon valable l'Association sur les difficultés rencontrées localement par des organes de presse francophones.

- La proposition n° 8 se réfère à la résolution soumise à l'Assemblée générale de l'O.N.U. le 20 décembre 1966. Par cette résolution, l'Assemblée générale réunie en séance plénière prie le Secrétaire Général d'étudier les méthodes qu'il conviendrait de mettre en oeuvre pour assurer un traitement plus équitable de l'usage des langues de travail de l'organisation et un meilleur équilibre de ces langues dans le recrutement du personnel à tous les niveaux, en particulier au niveau supérieur du Secrétariat et d'inclure ses conclusions sur cette question dans ses futurs rapports. Les pays signataires de cette résolution étaient la Tunisie, la République Démocratique du Congo, le Ruanda, le Dahomey, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Togo, le Mali, Madagascar, la Mauritanie, la République Centrafricaine, la France, la Belgique, le Canada, Haïti, l'Argentine, le Guatemala, le Salvador, le Mexique, le Chili et l'Equateur. Cette proposition a reçu l'assentiment unanime des délégués avec la précision que, si ce texte ne devait pas avoir de suite à l'O.N.U., il conviendrait aux pays membres de notre Association de rappeler à leurs délégués respectifs de l'O.N.U. l'importance qu'ils attachent à une amélioration de la situation faite à la langue française dans les organismes internationaux.

- La proposition n° 9 fait état de l'homme d'affaire anglo-saxon qui peut facilement trouver, lors de ses voyages, un hôtel disposant de services de renseignements et traductions qui l'aident dans son travail. Il n'en va pas de même du voyageur français. Il semble cependant possible de concilier les intérêts de quelques chaînes d'hôtels et ceux de la Francophonie. En effet, moyennant une certaine publicité, divers établissements assureraient en contre-partie la mise en place de ces services. Cette proposition a été adoptée sous réserve de modification de deux termes : anglo-saxon remplacé par anglophone, et français par francophone.

- La proposition n° 10 concerne l'émission d'un timbre exaltant la solidarité des pays de langue française. L'émission d'un tel timbre présenterait le double avantage d'avoir une puissante valeur symbolique et de ne pas entraîner de dépense ; le français étant déjà la langue officielle choisie par les accords internationaux dans le domaine postal, on dispose donc d'un terrain favorable pour cette manifestation publicitaire de la Francophonie. On peut imaginer plusieurs illustrations pour ce timbre. A titre de suggestion, une carte montrant la dispersion sur tout le globe des régions francophones pourrait très bien frapper l'opinion. Sur le principe même de la création d'un timbre, aucune opposition ne s'est manifestée, mais l'illustration d'une carte montrant la dispersion sur tout le globe des régions francophones s'est heurtée à l'opposition déterminée de nombreux délégués qui ont fait remarquer la difficulté d'établir cette carte en raison de la division de certains pays entre francophones et les utilisateurs d'une autre langue. Ces derniers pourraient en effet mal interpréter la représentation d'une telle carte. Certains délégués ont proposé que l'Association choisisse la maquette d'un timbre qui pourrait évoquer des symboles conformes à l'esprit de notre Association. Chaque Etat s'inspirerait de cette maquette pour créer un timbre à son propre usage. C'est ce qui a fondé plusieurs délégués à s'interroger sur la destination des recettes réalisées. Cet aspect de la question est apparu trop délicat et la proposition a alors été réservée pour un nouvel examen

.....

au cours d'une des prochaines réunions de l'Association.

- La proposition n° 11 est relative à l'organisation des Jeux de la Communauté des pays de langue française. Elle a été adoptée à l'unanimité dans son principe, mais les délégués n'ont pas caché qu'ils estimaient que l'organisation de tels jeux sportifs rencontrerait de nombreuses difficultés.

- La proposition n° 12 est rédigée de la façon suivante : les Administrations, les Universités, les journaux, les laboratoires, les entreprises de tous les pays de langue française ont des besoins souvent analogues en traductions d'articles et d'ouvrages étrangers. Or, bien souvent les travaux de traduction sont artisanaux, dispersés, incomplets, tout en se recoupant parfois. Ne peut-on imaginer, au moins pour les sciences et les techniques, un fonds commun de traduction qui permettrait une rationalisation des programmes, un usage collectif des moyens et du personnel qualifié. Cette proposition a recueilli l'assentiment des délégués avec cette réserve que des crédits importants devraient y être impartis.

- La proposition n° 13 est relative à la coopération scientifique. En effet, la Francophonie peut trouver un domaine privilégié dans la coopération scientifique comme expression concrète de solidarité entre pays de langue française. On peut concevoir une coordination des programmes de recherche des pays francophones, des liens accrus entre laboratoires de même discipline, une position commune pour la défense de la langue française dans les congrès internationaux. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par les délégués.

- La proposition n° 14 rappelle que sur le modèle des Associations de sociologues, de juristes, de journalistes et écrivains, d'étudiants et de professeurs francophones, qui existent déjà, on peut imaginer bien d'autres groupements professionnels à l'intérieur de la communauté francophone. La publication de revues, les congrès, en plus des intérêts purement techniques,

auraient un grand retentissement dans le public et contribueraient puissamment à la diffusion de l'idée francophone.

Cette proposition a paru peu précise. En effet, quelle sorte de regroupement important peut-on encore imaginer pour qu'il puisse agir de façon efficace ? En outre, cette question a semblé relever des différents ordres professionnels intéressés et non d'une Association de parlementaires qui ne peut apporter que de simples encouragements.

- La proposition n° 15 indique que la communauté radiophonique des pays de langue française a été l'une des toutes premières manifestations de solidarité francophone. La radio et la télévision se doivent donc de poursuivre leurs activités pionnières en faveur de la Francophonie. On peut imaginer une campagne méthodique qui associerait l'opinion, par degrés, à l'idée francophone. Dans un premier temps des émissions documentaires à caractère plus ou moins didactique feraient l'information du public. Dans un second temps, les auditeurs seraient invités à participer personnellement aux émissions par des jeux, des concours, des compétitions, style intervilles, dotés de prix. Ces prix pourraient consister en voyages dans tel ou tel pays de la communauté francophone, leur distribution pourrait donner lieu à des manifestations spectaculaires. Certains délégués ont marqué leur enthousiasme pour cette forme de propagande qui ne manquerait pas de donner d'excellents résultats pour l'expansion de la langue française puisque les populations elles-mêmes participeraient directement à ces jeux. Par ailleurs, la réalisation de tels jeux ne présenterait pas de grandes difficultés et n'entraînerait pas de dépenses importantes. Donc la proposition a été adoptée.

- La proposition n° 16 concerne la coopération linguistique. Il convient de veiller à l'unité de la langue française qui s'enrichit sans cesse de termes nouveaux, parfois différents selon les régions. Le Conseil international de la Langue Française, dont la création a été proposée par le Haut Comité pour

la Défense et l'Expansion de la Langue Française, et dont le principe a été approuvé par le Premier Ministre, pourra exercer une sorte de dirigisme linguistique assurant à notre langue son unité et une évolution de bon aloi. Il comprendra des grammairiens originaires de tous les pays francophones. La proposition a été adoptée après modification indiquant qu'un Conseil international de la langue française pourrait exercer une sorte de dirigisme linguistique assurant à la langue française son unité.

M. Bodson donne la parole à M. Regimbal, Rapporteur de la Commission des Relations Interparlementaires, présidée par M. Haïdara, Président de l'Assemblée Nationale du Mali.

M. REGIMBAL précise que les membres de la Commission ont choisi de classer les recommandations adoptées en trois groupes :

- 1°. tout ce qui concerne l'échange d'informations,
- 2°. la mise en oeuvre des décisions et recommandations des organes de l'Association,
- 3°. les mesures qui favorisent la promotion de la langue française.

Dans le premier groupe sont repris les textes concernant :

- a - l'échange d'informations sur le fonctionnement interne de chaque parlement,
- b - l'échange d'informations institutionnelles,
- c - l'information pour les travaux parlementaires,
- d - les réunions de membres des différents parlements.

Dans le second groupe sont classés :

- a - le problème de la publicité sur le plan national des travaux et décisions de l'Association,
- b - la mise en oeuvre sur le plan national des décisions et recommandations des organes de l'Association.

" Et enfin, dans un troisième groupe, sont retenus les textes :

- a - sur l'utilisation plus rationnelle du français,
- b - sur les rencontres culturelles.

" Enfin, la Commission n'a pas cru devoir retenir le texte prévoyant l'organisation de rencontres sportives entre parlementaires.

" Il est à noter que dans tous les textes la Commission a remplacé les mots "nationalités", "assemblées", "délégués", par les mots "groupes nationaux".

" En effet, la Commission estime indispensable de préciser que les responsabilités de l'action envisagée doivent être confiées uniquement aux groupes nationaux à l'exclusion de toute autre représentation ou association de parlementaires.

" Bien qu'il s'agisse d'une question relevant plutôt de la compétence de la Commission des Statuts, elle a, d'autre part, déclaré formellement ne reconnaître que les groupes nationaux.

" Enfin, au sujet de l'utilisation correcte de la langue française dans les différents Parlements, elle a souhaité limiter cette action principalement dans les documents officiels, étant donné que d'autres langues sont officielles ou d'usage courant dans certains Parlements.

" Sans procéder à des votes, la Commission a admis, à l'unanimité, les recommandations dont le texte suit :

" Les objectifs de l'Association Internationale des Parlementaires de Langue Française sont, entre autres, d'organiser en permanence tous échanges d'informations entre ses membres, de mettre en oeuvre des décisions et recommandations de l'Association et la promotion de la langue française.

.....

1°) - Echange d'informations -

a - Les parlementaires, membres de l'Association, souhaitent recueillir le maximum de renseignements sur le fonctionnement interne de chaque Parlement. Outre l'intérêt que revêt toujours la parfaite connaissance des méthodes de travail et moyens d'action de ses collègues de l'Association, chaque Parlementaire pourrait probablement y trouver des idées fécondes pour améliorer le fonctionnement de sa propre Assemblée.

On peut également envisager des relations suivies entre les bureaux des différents groupes nationaux, membres de l'Association, et des missions d'études et d'information composées de parlementaires et de fonctionnaires.

b - La plupart des Constitutions qui régissent chaque pays sont très mal connues, voire tout à fait inconnues, au-delà de leurs propres frontières.

Une diffusion d'informations sur les différentes institutions réglant le fonctionnement des pouvoirs publics et, partant, la vie même de chaque nation, permettrait aux membres de l'Association de mieux connaître et comprendre les problèmes qui se posent à chacun d'entre eux.

c - Il pourrait être envisagé la publication d'un bulletin portant à la connaissance des députés et sénateurs de tous pays francophones les événements parlementaires essentiels.

Des documents parlementaires, portant notamment sur des sujets d'intérêt commun, pourraient être échangés régulièrement entre les groupes nationaux de l'Association.

La modernisation de la vie parlementaire pourrait faire l'objet d'un groupe d'étude.

d - Outre les réunions périodiques de l'Association, il serait nécessaire que des rencontres aient lieu entre parlementaires des différents groupes nationaux.

Elles peuvent se révéler souhaitables, notamment pour des consultations sur des problèmes communs à certains membres.

Il serait utile de multiplier les groupes d'amitié bilatéraux ou multilatéraux au sein de l'Association, qui assureront leurs propres liaisons, afin qu'ils puissent organiser des manifestations communes.

L'action de chaque groupe national peu être déterminante dans ce domaine.

2° - Mise en oeuvre des décisions et recommandations des organes de l'Association.

L'efficacité de l'Association dépend, au premier chef, de la mise en oeuvre, dans chaque Parlement, de ses décisions et recommandations.

A cet effet, il est nécessaire que les groupes nationaux se concertent sur les moyens d'y parvenir, qu'ils s'informent mutuellement des résultats obtenus et, en cas de besoin, organisent des formes appropriées de coopération.

Les délégués des groupes nationaux à l'Assemblée générale doivent assurer dans leur Parlement la plus grande publicité aux travaux et décisions de l'Association. Ils ont, en outre, la charge de les faire connaître à leur gouvernement respectif.

3° - Promotion de la langue française -

Les membres de l'Association s'efforceront de favoriser une utilisation correcte de la langue française au sein de leur Parlement, notamment dans les documents officiels rédigés en cette langue.

L'Association recommande aux institutions internationales où siègent des représentants francophones de veiller à distribuer les documents en langue française, préalablement à toute discussion et décision.

Parmi les thèmes de rencontre entre parlementaires francophones, notre culture commune offre une richesse exceptionnelle, dont l'exploitation et la diffusion souhaitables peuvent donner lieu à de multiples manifestations dans les pays membres de l'Association.

Les groupes nationaux peuvent prendre, en ce domaine, des initiatives fécondes.

M. HAIDARA adresse alors un message de sympathie et de fraternité aux groupes nationaux, membres de l'Association, que des circonstances ont empêché de participer aux travaux de la première session, en leur indiquant nos regrets et en même temps nos souhaits de les voir prendre place dans l'Association à la prochaine réunion.

M. PHAN NORINDR, Délégué du Laos, prend la parole en ces termes :

" Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer ma sincère reconnaissance aux organisateurs de la présente conférence et aux Autorités luxembourgeoises dont l'hospitalité est digne d'une grande nation. Votre pays est petit, par sa population et son territoire, mais vous avez un grand passé historique témoigné par des monuments millénaires, passé qui vous permet de vivre sans complexe, en bon voisinage avec les pays limitrophes à la fois puissants et riches. Votre esprit de coopération revêt une importance européenne, voire internationale ; la présente conférence en est un témoignage éclatant. Je ne vous apprend rien en disant que votre cité est le siège de plusieurs organismes européens, à savoir la Haute Autorité du Charbon et de l'Acier, le Conseil des Ministres des Communautés, le Parlement européen et la Cour de Justice, et même l'Ecole européenne.

" Dans notre monde d'interdépendance, puisse la Francophonie servir de trait d'union entre les peuples de différents

continents réunis dans cette capitale de l'Europe. Il vous suffit de vous reporter aux déclarations et discours faits par des éminentes personnalités du monde francophone pour connaître la réponse.

" Le Laos tient, par l'intermédiaire de son délégué ici présent, à rendre hommage à la langue française, langue qui lui a permis de progresser techniquement et de développer ses relations internationales. Je peux vous affirmer que c'est grâce à la langue française que le Laos a pu faire entendre sa voix dans les longues négociations de Genève de 1962, lesquelles ont abouti à l'accord international garantissant la neutralité du Laos.

" Enfin, je voudrais faire part de ma satisfaction quant à l'issue heureuse de cette première rencontre des parlementaires de langue française et je lui souhaite de semblables succès à la prochaine conférence."

M. MOLEBE, délégué du Congo-Kinshasha, s'exprime ainsi :

" A l'ouverture de la conférence que nous allons bientôt clôturer, les porte-paroles de plusieurs délégations se sont fait entendre. Les uns ont rappelé avec fierté l'appartenance séculaire de leur pays au groupe que réunit la langue française, d'autres leurs illustres compatriotes qui ont marqué la culture française d'un sceau indélébile par leurs oeuvres, d'autres encore ont fait constater que l'objectif qui nous rassemble ici est celui de donner à une réalité - la Francophonie - un cadre organisé.

" J'ai admiré la chaleur de l'expression, la conviction de chaque orateur, ainsi que la foi de tous en la Francophonie sous l'optique de ce qu'elle est et de ce qu'elle doit être.

" Je ne puis ne pas profiter de cette occasion pour vous adresser une parole au nom de la délégation du Parlement du Congo Kinshasha.

" Avant toute autre pensée, je vous assure que la délégation de la République Démocratique du Congo a reconnu la grandeur de l'initiative prise par les organisateurs de cette rencontre. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre admiration. Car il faut ne pas appartenir à la famille de la langue française pour ne pas estimer à sa grande valeur l'objectif de cette conférence et sa réalisation d'aujourd'hui : l'existence d'un organe de la Francophonie au niveau des Parlements.

" Le cas de cette indifférence ne peut être celui de la République Démocratique du Congo. Son Président l'a toujours répété : la République Démocratique du Congo est le premier pays francophone par son territoire et le second par sa population.

" Ce titre ne suffit-il pas pour faire comprendre la fierté avec laquelle nous sommes venus et l'orgueil avec lequel nous rentrons ? Certes, oui.

" Ma pensée me ramène encore à la séance d'ouverture d'hier pour que je puisse féliciter chaleureusement le Président Lamine Gueye pour son adresse aimable faite en sa qualité de Doyen de la conférence. En tant qu'Africain, je suis fier de ce que le berceau de la culture et de la poésie française négro-africaine ait pu également nous fournir le plus âgé de cette auguste assemblée.

" J'ai déjà exprimé mes sentiments distingués à l'égard des organisateurs de cette conférence. Je m'empresse de dire que j'y joins nos sincères félicitations pour M. Victor Bodson, Président de l'Assemblée du Grand-Duché de Luxembourg. Grâce aussi à ses recommandations objectives, les travaux nés de ses initiatives se sont déroulés dans la sérénité et dans une bonne ambiance.

.....

" Je ne saurais énumérer tous les orateurs de marque d'hier. Qu'ils soient assurés ici, tous, que nous traduirons à notre Peuple la réalité de leur position face à la nécessité de défendre la langue française.

" Nous dirons également à notre Peuple qu'il a été honoré par notre désignation à la vice-présidence de la Commission des Relations interparlementaires, à l'issue de la séance des commissions d'hier. Je remercie les membres de cette Commission de cette marque de sympathie, d'estime et de confiance. M. Haïdara, Président de l'Assemblée Nationale de la République du Mali, a dirigé cette Commission avec une compétence digne d'éloges.

" Je viens de dire que la République Démocratique du Congo est un enfant de la grande famille francophone. Mais, comme Nation souveraine, comme un peuple qui lutte pour conquérir son indépendance à tous les égards, pour garder sa personnalité totale à travers les liens de famille, elle devait préciser sans équivoque sa position face à la Francophonie. Elle la veut à la condition que le français soit considéré comme un véhicule de la pensée. Elle était déterminée à rejeter la Francophonie si elle impliquait un néocolonialisme quelconque. Elle devait souscrire à l'action visant à renforcer et maintenir un équilibre de la langue française sur l'échiquier international pour autant que son indépendance véritable et totale n'en soit pas flétrie.

" Toute l'organisation à donner à la Francophonie devrait demeurer au niveau de la défense de la langue française et au développement de sa culture.

" Enfin, la délégation de la République Démocratique du Congo vous promet que les travaux de cette conférence et les résolutions qui viennent d'être adoptées, trouveront leur écho dans son pays et que leur mise en oeuvre y sera sans obstacle.

Que l'Association Internationale des Parlementaires de Langue Française fonde l'espoir d'une collaboration meilleure entre nos peuples et nos pays respectifs."

M. Max PIERRE-PAUL, délégué de Haïti, informe "qu'une coïncidence heureuse veut qu'en ce jour anniversaire de la création du drapeau de la première République noire du globe, son humble représentant à cette auguste assemblée porte la parole pour magnifier, trop succinctement à son gré, la beauté d'une culture à laquelle Haïti doit son indépendance et sa souveraineté.

" D'éminents collègues ont évoqué avec un rare bonheur d'expression, dont seuls ont le secret les héritiers des grandes cultures et des nobles traditions, les résultats heureux que nous sommes en droit d'espérer de cette première rencontre des membres d'une même famille imprégnés de la civilisation latine que le génie français, sous toutes ses formes et dans tous les domaines, a porté à sa plus haute puissance de rayonnement et dont rien ne peut plus arrêter la force d'expansion.

" Le Parlement haïtien adresse par mon organe, son cordial et fraternel salut aux prestigieux membres du Parlement luxembourgeois et à tous ceux des Parlements dont le français est la langue officielle. Avec ses éloges et ses compliments pour cette opportune initiative d'une association internationale, conçue par nos honorables collègues du Luxembourg et dont la nécessité se faisait sentir, il formule le vœu que nos généreux efforts contribuent efficacement à la diffusion de la langue et de la culture françaises, pour une meilleure compréhension, non seulement entre nous autres parlementaires, mais encore entre les citoyens de nos pays respectifs.

" Cette langue et cette culture, faites de clarté, de précision et de logique, sont celles d'un peuple dont le comportement axé sur des idéaux de justice et de liberté, a libéré l'homme de tous préjugés mesquins, de toutes mesquines superstitions, et a surtout inspiré sur le plan de la coopération inter-

nationale une conception plus humaine des droits et des devoirs. Le caractère universel de la latinité, son principe spirituel et mondial que la France a su mettre en lumière avec tant d'éclat, aucun pays ne les a fait valoir mieux qu'elle, au bénéfice des races et des nations.

" Fille aînée de la France révolutionnaire, Haïti en a répandu les idées et les principes à travers toute l'Amérique latine dont elle a contribué à l'émancipation. Si dans une époque fulgurante, elle a vaincu les soldats jusque là invaincus de l'armée napoléonienne, Haïti n'a eu que des larmes pour toutes les misères et de la sympathie pour tous les hommes ; elle n'a jamais pu s'empêcher de chanter la Marseillaise altière.

" Jaloux de son indépendance et de sa souveraineté, le peuple haïtien possède une âme que l'on retrouve chez tous les peuples de langue et de culture françaises. Aussi tous, s'adressant à la France, peuvent-ils redire avec un poète haïtien :

S'il nous vint de tes bords de cruels oppresseurs,
Que ne devons-nous pas à tes divins penseurs ?
Notre victoire à nous, c'est encore la tienne.

" Nous apprenant à mieux nous connaître, notre alliance favorisera entre nous des relations plus étroites, créera entre nous une salutaire émulation et aura à n'en point douter une influence bienfaisante sur le progrès culturel de nos peuples.

" Le parlement haïtien ne saurait donc rester indifférent à cette première rencontre internationale due à l'initiative du Parlement luxembourgeois en vue d'exprimer la solidarité naturelle des pays de langue française.

" L'humanisme français qui fait de la France l'une des plus belles parures de la civilisation occidentale, l'humanisme français qui vient de donner aux grandes puissances l'exemple édifiant de son esprit libéral et chevaleresque en inaugurant sur le continent africain le règne des libertés, l'humanisme français, qui est considéré en ces temps cruels que nous vivons comme le suprême espoir des populations insatisfaites et incom-

prises du Tiers-Monde, demeure toujours fidèle à la méthode cartésienne et représente ce qu'il y a de plus élevé et de plus pur dans le domaine de la culture."

*

* *

Sont enfin désignés à l'unanimité pour faire partie du Bureau :

- pour la Belgique, M. BARY, Député
- pour le Sénégal, M. Bouakar GUEYE, Vice-Président de l'Assemblée Nationale,
- pour le Cameroun, M. MARIGOH, Président de l'Assemblée Nationale,
- pour le Congo-Kinshasha, M. Joseph MOLEBE, Vice-Président du Sénat,
- pour le Canada, M. PELLETIER, Député,
- pour le Laos, M. PHAN NORINDR, Député,
- et enfin, pour la France, M. de BROGLIE, Député, ancien Ministre, que vous venez d'entendre et qui était le rapporteur de la Commission n° 1.

Un nom en blanc est laissé pour un représentant de la Tunisie, qui sera désigné ultérieurement.

A l'unanimité, les noms proposés sont adoptés.

M. DENIAU, qui a été la cheville ouvrière de l'Association, est à l'unanimité désigné Secrétaire Général.

M. Bodson clôture alors les travaux de l'Association, remerciant tous les participants et particulièrement "le Président d'âge, les Présidents de Commissions, les Rapporteurs, les vice-Présidents.

.....

" Dans un magnifique élan, a été mise sur pied notre Association. Et si, le 11 février, ce n'est pas si loin, j'ai pu dire que les différentes sections auront pour objet d'exprimer leur solidarité nationale et, d'une façon générale, de prendre et de favoriser des initiatives de toute nature en vue du rayonnement de la langue et de la culture françaises : c'est chose faite.

" C'est chose faite, et je ne vous en remercie pas. Vous vous remerciez vous-mêmes, vous tous, pour votre dévouement. Nous avons fait une chose commune, nous avons réalisé quelque chose qui, croyez-moi, n'est qu'un début et qui doit continuer dans le même élan pour que le rayonnement de notre commune pensée et de notre commune expression soit encore plus brillant."

